

**Coronavirus**

# Port du masque imposé dans tous les espaces publics clos de Suisse

Le Conseil fédéral a annoncé dimanche en conférence de presse l'obligation du port du masque dans tous les espaces clos. Les rassemblements spontanés de plus de 15 personnes sont interdits dans les lieux publics.

Publié aujourd'hui à 14h15

18.10.2020 - Medienkonferenz des BR / Conférence de p...



Le port du masque sera obligatoire dans tous les espaces publics clos de Suisse dès lundi pour lutter contre le coronavirus, a annoncé le Conseil fédéral dimanche. Les réunions publiques spontanées sont limitées à 15 personnes et le télétravail est recommandé.



Suite à la demande des cantons et après avoir tenu séance extraordinaire dimanche, le Conseil fédéral impose le port du masque sur les quais et dans les gares, mais aussi dans les aéroports ou aux arrêts de bus. Tous les espaces publics clos sont concernés.

Dans un communiqué, le gouvernement précise que l'obligation vaut par exemple dans les magasins, les banques, les musées, les restaurants, les discothèques, les églises ou les vestiaires des salles de sport. Idem pour les parties de l'administration publique accessibles au public. Dans les écoles, les crèches et les zones d'entraînement des fitness, le port du masque n'est obligatoire que s'il fait partie du concept de protection desdits établissements.

## «Éviter les réunions de famille»

Le Conseil fédéral recommande en outre d'éviter, «dans la mesure du possible», les réunions en famille ou entre amis. Pour les événements privés qui réunissent plus de 15 personnes, les convives ne peuvent boire ou manger qu'assis. Une fois debout, le port du masque devient obligatoire. Les données personnelles doivent être récoltées.

Les événements privés de plus de 100 personnes doivent avoir un concept de protection similaire à celui des événements publics et ils ne peuvent être organisés que dans des installations accessibles au public.

## Maximum 15 personnes

Les rassemblements spontanés de plus de 15 personnes sont interdits dans les lieux publics, sur les sentiers et dans les parcs. Ce afin d'empêcher que les événements privés ne se déplacent dans l'espace public.

Les événements organisés dans l'espace public, tels que rassemblements politiques, sont toujours autorisés. Mais uniquement avec des mesures de protection appropriées.

## Consommation assise

Dans les restaurants, les bars ou les boîtes de nuit, boire ou manger ne sera possible qu'en position assise, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Dans son ordonnance fédérale, le gouvernement recommande en outre à nouveau le télétravail.

Le Conseil fédéral réagit à la forte hausse des infections constatées ces derniers jours. La Suisse comptait 3105 nouveaux cas vendredi contre 1487 une semaine auparavant.

ATS/NXP

Publié aujourd'hui à 14h15

### ARTICLES EN RELATION

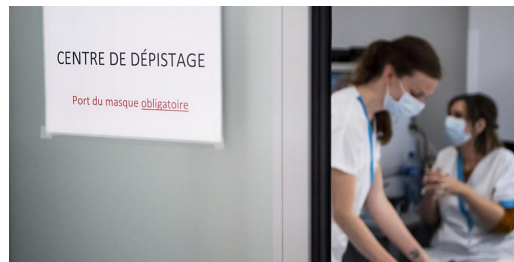


**Suisse**

#### Les nouveaux cas de coronavirus continuent de grimper

Le seuil des 500 nouveaux cas de coronavirus a été franchi vendredi en Suisse, une première depuis avril.

11.09.2020

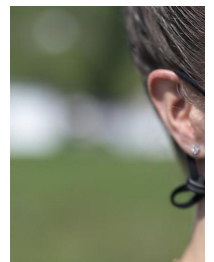


**Coronavirus**

#### La Suisse recense plus de 2800 nouveaux cas en 24 heures

La deuxième vague de coronavirus se précise en Suisse, avec un nombre record d'infections en 24 heures. Huit décès supplémentaires sont à déplorer mercredi et 57 malades ont été hospitalisés.

Mis à jour: 14.10.2020



**Coronavirus**

#### La Suisse nouveau nouveau

Le nombre de coronavirus en repassé sous le 3 août derni

24.08.2020



[La une](#)

[E-paper](#)

[Archives du journal](#)

[Impressum](#)

[CGV](#)

[Déclaration de confidentialité](#)

[Contact](#)

[Abonnements](#)

▼ **Tous les Médias de Tamedia**

© 2020 Tamedia. All Rights Reserved